



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des 2e et 3e cycle des études de médecine

Question écrite n° 13107

Texte de la question

M. Romain Daubié appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants en médecine depuis l'entrée en vigueur de la réforme du 3e cycle des études de médecine, entrée en vigueur à partir de 2020. Les objectifs de cette réforme étaient et restent louables : diversifier les voies pour intégrer la filière médecine, empêcher le redoublement en première année en donnant deux chances à chaque étudiant d'intégrer la filière médecine, une évolution des modalités de sélection et la fin du *numerus clausus*. Ces mesures sont désormais entérinées par le décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du 3e cycle des études de médecine modifie la section du code de l'éducation concernée et pose les principes novateurs de la réforme, l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3e cycle des études de médecine et l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du 3e cycle des études de médecine. Cependant, dans les faits, cette réforme semble faire peser une pression accrue sur les étudiants. Les étudiants en médecine font face à une grande charge de travail au cours de leurs études et sont confrontés à de nombreuses pressions qu'on retrouve peu ou pas dans d'autres filières. Certaines épreuves, notamment celles de 6e année, ont par exemple subi des modifications dans leur calendrier, rendant très compliquée la préparation de celles-ci. De plus, l'exigence portée sur les étudiants en médecine est très haute : il leur est demandé d'obtenir une moyenne de 14/20 pour réussir, alors même que les autres filières à l'université n'ont d'exigence que de 10/20 ou 12/20. Il est bien entendu que les futurs médecins doivent être à la hauteur des défis qui les attendent. Pour autant, leurs études sont déjà très exigeantes et doubler cela d'une moyenne difficile à atteindre ne paraît pas coller aux défis de renouvellement des médecins que l'on a en France. Outre ces problématiques, des enjeux plus personnels, notamment de rémunération très faible au cours de leurs très longues études, ainsi que l'absence de prise en considération de situations personnelles lors de la procédure d'appariement, séparant ainsi couples et amis, semblent s'ajouter aux difficultés des étudiants en médecine, alors même que leur santé mentale est primordiale pour leur futur métier, mais surtout pour poursuivre leurs études. Dans une France dans laquelle on sait que 12 000 médecins continuent d'exercer leur métier à l'âge de la retraite - ce sont autant de médecins qui pourraient partir à la retraite dans les prochaines années - il semble primordial d'inciter les jeunes à se tourner vers les métiers de la médecine. La réforme qui a commencé à s'appliquer en 2020 et dont les différentes mesures entrent en œuvre d'année en année, a vraisemblablement des lacunes qu'il faut impérativement combler. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre prochainement pour répondre aux inquiétudes des étudiants en médecine.

Données clés

Auteur : [M. Romain Daubié](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13107

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10421

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)